

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2018

Date de convocation : 5 juillet 2018

Date d'affichage : 5 juillet 2018

L'an deux mil dix-huit et le onze juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice - MANEVAL Frédéric - SILVESTRE Rachel - LABLANQUI Jean-Marie - BETON Brigitte - JUVENON Marie-Hélène - GIROT Dominique - WOZNIAK Jean-Marie – BOISSIEUX Thierry - ANGE Josiane - ROBIN Christelle – DERBIER Paul.

Absents excusés : GRACIANO Manu –AUROUX François – TRINEAU Marie-France - GRANGER Franck - CAMU Géraldine

Absents : BAILLIEZ Anne-Sophie – GIRERD-CHANEL Laurence

Procurations : GRACIANO Manu à MANEVAL Frédéric – TRINEAU Marie-France à BETON Brigitte – AUROUX François à LABLANQUI Jean-Marie

Brigitte BETON a été élue secrétaire de séance..

- **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2018**

Lecture est faite par le Maire.

- **ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

| ASSOCIATIONS | SUBVENTION 2018 |
|---|--------------------|
| Association Mille Clubs | 700,00 € |
| A.P.E.L. Sacré cœur | 1 250,00 € |
| Acca Chasse | 100,00 € |
| Amicale des boules | 110,00 € |
| Amicale du Cochonnet | 110,00 € |
| Association Patrimoine Culture et tradition | 200,00 € |
| Comité de jumelage | 250,00 € |
| Comité de jumelage cadeaux enfants belges | 366,00 € |
| Comite des fêtes | 1 300,00 € |
| Comité entente anciens combattants | 110,00 € |
| Croix Rouge | 300,00 € |
| F.N.A.C.A. | 170,00 € |
| les Doigts de fée | 110,00 € |
| Sou de l'Ecole publique de Clérieux | 2 500,00 € |
| Souvenir français | 150,00 € |
| Triple A | 60,00 € |
| UNRPA 3ème age "Les Blés d'or" | 250,00 € |
| XX TOTAL | 8 036,00 € |

Voté à l'unanimité

- **CONCLUSION D'UNE CONVENTION FINANCIERE AVEC LE FC CBG SUITE A LA PERCEPTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Considérant qu'après examen de la comptabilité de la loi 1901 FC CBG à la demande de son vice-président suite à la démission de son président, il a été établi que le club de foot aura un besoin de trésorerie de 12 500 € environ pour l'année 2018.

Considérant que le Conseil Municipal a octroyé une subvention exceptionnelle au club pour solder les factures impayées et terminer sereinement la fin de saison.

Considérant qu'après plusieurs rencontres avec les dirigeants du club, il est proposé de voir la subvention versée début 2018 contrebalancée par : du temps de ménage à la charge du FC CBG et non plus à la charge de la commune et le refus de verser des subventions pour une durée de douze années

Voté à majorité (14 voix pour, 1 abstention – Brigitte BETON)

- **ATTRIBUTION DU LOT 10 DU MARCHE DE RENOVATION DE LA MAIRIE**

Considérant le placement en liquidation judiciaire avec effet immédiat et impossibilité de poursuivre l'activité de la société CLUZEL, titulaire du lot 10 du marché de travaux de rénovation de la mairie, Considérant la nécessité de lancer une nouvelle consultation

Vu l'unique pli réceptionné en conséquence à la date du 4 juillet 2018,

Vu l'analyse des offres effectuée en collaboration avec l'équipe de maîtrise d'œuvre,

Le Maire propose d'attribuer le lot n°10 à l'entreprise ayant proposée l'offre économiquement la plus avantageuse

Voté à l'unanimité

- **ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE HENRI BOSSANNE**

Le Maire propose d'attribuer les trois lots prévus aux entreprises ayant proposées les offres économiquement les plus avantageuses.

- Lot n° 1 Démolition :
 - o Nom : SARL des LITTES
 - o Montant total du marché HT : 11 315 €
- Lot n° 2 Terrassement-VRD-Revêtement de sol-Maçonnerie-Mobilier :
 - o Nom : CHEVAL et SOLS
 - o Montant total du marché HT : 283 797,35 €
- Lot n° 3 Plantation :
 - o Nom : VALENTE
 - o Montant total du marché HT : 26 876.02 €

Voté à la majorité (14 voix pour, 1 contre – François AUROUX)

- **ATTRIBUTION DU MARCHE POUR L'ENTRETIEN DES LOCAUX (DOJO ET ECOLE)**

Reporté faute d'éléments suffisants sur le prix et la valeur technique des offres.

Conseil municipal extraordinaire pour en débattre prévu le jeudi 19 juillet à 20h.

Départ de Christelle ROBIN

- **CONCLUSION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC VALENCE ROMANS AGGLO POUR L'IMPLANTATION DE CONTAINERS SEMI ENTERRES**

Considérant que dans le cadre de son projet de mise en place de containers semi-enterrés sur le territoire, Valence Romans Agglo dispose des containers sur le domaine public, aux points suivants :

- Les Sables
- Place Georges Brassens
- Rue du Tram
- Route de Romans
- Route de St Michel
- Cité Clerval

- Place du 19 mars
- La Vosnière
- Route des Fabriques

Voté à l'unanimité

- **ACQUISITION D'UNE PARCELLE (EN COURS DE DIVISION) AU CONSEIL DEPARTEMENTAL A PONT DE L'HERBASSE POUR LA POSE DE CONTAINERS SEMI ENTERRES**

Vu la division parcellaire en cours, réalisé par le bureau d'étude ACTIF de Marches
Le Maire propose d'acheter la partie de la parcelle appartenant au Conseil Départemental sur laquelle va être déposé les containers semi-enterrés. La transaction est fixée à l'€uro symbolique

Voté à la majorité (13 voix pour, 1 abstention – Josiane ANGE)

- **DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2018 - RECTIFICATIF**

Considérant que les abords de la mairie sont pris en compte dans la subvention attribuée au titre de l'aménagement de la Place Henri Bossanne, le Département demande à la commune de Clérieux de veiller à proposer un autre objet.

Ainsi, au regard des équipements de sécurité à prévoir Route des Collines/Route des Vergers, il est proposé de demander une aide au Département à ce titre.

Voté à l'unanimité

- **NOMINATION D'UN REFERENT AMBROISIE**

Le Maire annonce aux membres présents que depuis 2011, la désignation d'un référent ambroisie dans les communes, pour lutter contre cette plante très allergisante, est nécessaire. Ce référent est en charge, en partenariat avec Valence Romans Agglo, de l'information de la population, du repérage cadastral des parcelles infestées et du suivi des actions à mettre en place conformément à l'arrêté préfectoral prescrivant la lutte préventive et la destruction obligatoire de l'ambroisie, tant sur le domaine public que privé.

Or, suite au retrait de M. VILLECHAISE Arnaud, le précédent référent ambroisie de la commune, le maire propose de nommer Thomas BROET, agent technique municipal, en tant que référent ambroisie, en complément de ses missions d'agent technique polyvalent en charge des espaces verts

Voté à l'unanimité

- **RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT AIDE (CAE) EN PEC**

Au regard de l'organisation actuelle du restaurant scolaire, le Maire demande à ce que soit renouvelé le contrat de l'agent non titulaire à temps non complet au restaurant scolaire par le biais du dispositif du PEC, en remplacement du CAE.

Voté à l'unanimité

- **VOLONTE D'ACCUEILLIR UN SERVICE CIVIQUE ET DEMANDE D'AGREMENT AU TITRE DE L'ENGAGEMENT DE SERVICE CIVIQUE**

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (élargi aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans) sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif (association) ou une personne morale de droit public (collectivités locales, établissement public ou services de l'état) pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif

Un agrément est délivré pour deux ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier. Les frais d'alimentation ou de transport pourront être couverts soit par le versement d'une indemnité complémentaire.

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Le Maire propose de s'inscrire dans la démarche et de demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale.

Voté à l'unanimité

- **CONCLUSION D'UNE CONVENTION AVEC LE CDG POUR LA MISE EN PLACE D'UNE MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE**

La loi de modernisation de la justice du XXIème siècle du 18 novembre 2016 a prévu, jusqu'en novembre 2020, l'expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire dans certains contentieux qui intéressent la fonction publique.

Pour la fonction publique territoriale, cette mission de médiation revient au CDG26 qui a fait acte de candidature à l'instar d'une quarantaine d'autres CDG et qui a été retenu par arrêté ministériel du 2 Mars 2018.

Cette nouvelle mission, certes facultative pour les employeurs, présente de nombreux avantages. En effet, la médiation est plus rapide et moins coûteuse qu'une procédure contentieuse. Elle est aussi plus efficace car elle offre un cadre de résolution amiable des litiges et débouche sur une solution négociée, en amont du contentieux.

Pour les collectivités affiliées la participation à l'exercice de cette mission facultative s'élève à 50 euros par heure de présence du médiateur avec l'une ou l'autre des parties, ou les deux. Toutefois, en cas d'intervention d'un médiateur externe au Centre de gestion de la Drôme, le montant de la participation sera fixé par celui-ci.

Voté à l'unanimité

- **DENOMINATION D'UNE NOUVELLE RUE (LOTISSEMENT L'OREE DU BOIS)**

Considérant l'intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination de la voie nouvelle du lotissement L'Orée du Bois du nom de « Impasse de l'Esgoude. », en lien avec le Chemin des Carriers à proximité,

Voté à l'unanimité

- **DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LA VENTE DE LA PARCELLE ZM 239 SITUÉE 195 ROUTE DES CHAMPIGNONNIÈRES**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 25 mai 2018, adressée par Maître CROZAT, notaire à St Donat, en vue de la cession d'une propriété située 195 Route des Champignonnières, à Clérieux, cadastrée ZM 239, d'une superficie totale de 2 584 m², appartenant à M. PEDRA Franck et Mme GAUCHIER Sylvie.

Considérant que la commune n'a pas de projet d'aménagement sur ce secteur, le Maire propose de ne pas préempter ce bien

Voté à l'unanimité

- **DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LA VENTE DE LA PARCELLE F 161 et 163 SITUÉE CHEMIN DES AUBERGES**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 11 juin 2018, adressée par Maître ROBERT, notaire à Tain l'Hermitage, en vue de la cession d'une propriété située Chemin des Auberges, à Clérieux, cadastrée F 161 et 163, d'une superficie totale de 2 496 m², appartenant à M. PAQUIEN Bernard.

Considérant que la commune n'a pas de projet d'aménagement sur ce secteur, le Maire propose de ne pas préempter ce bien

Voté à l'unanimité

- **DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LA VENTE DE LA PARCELLE ZE 135 SITUÉE 125 IMPASSE DU BELVEDERE**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 21 juin 2018, adressée par Maître CROZAT, notaire à Saint Donat, en vue de la cession d'une propriété située 125 Impasse du Belvédère, à Clérieux, cadastrée ZE 135, d'une superficie totale de 2 137 m², appartenant à M. BENSALID Brahim et Mme MAUREL Viviane.

Considérant que la commune n'a pas de projet d'aménagement sur ce secteur, le Maire propose de ne pas préempter ce bien

Voté à l'unanimité

- **DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LA VENTE DE LA PARCELLE C 311 SITUÉE RUE PRATIC**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 28 juin 2018, adressée par Maître CROZAT, notaire à Saint Donat, en vue de la cession d'une propriété située Rue Pratic, à Clérieux, cadastrée C 311, d'une superficie totale de 4 391 m², appartenant à Mme AUBERT Laetitia.

Considérant que la commune n'a pas de projet d'aménagement sur ce secteur, le Maire propose de ne pas préempter ce bien

Voté à l'unanimité

- **DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LA VENTE DE LA PARCELLE E 1697 SITUÉE 425 ROUTE DES VERGERS**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 2 juillet 2018, adressée par Maître RISSOAN HELINE, notaire à Peyrins, en vue de la cession d'une propriété située 425 Route des Vergers, à Clérieux, cadastrée E 1697, d'une superficie totale de 1 137 m², appartenant à M. SEEL Damien et Mme THERMOS Elodie.

Considérant que la commune n'a pas de projet d'aménagement sur ce secteur, le Maire propose de ne pas préempter ce bien

Voté à l'unanimité

- **QUESTIONS DIVERSES**

Planning

| | |
|-------------|--|
| 12/07 20h | Accueil des enfants belges |
| 13/07 | Soirée Karaoké et feu d'artifice |
| 14/07 10h30 | Remise <u>fouragère</u> Sapeurs Pompiers |
| 15/07 12h | Méchoui FC CBG |
| 18/07 20h30 | Promenade contée |
| 22/07 20h | Accueil des enfants belges |

Jean-Marie WOZNIAK

- Ce soir, la commune organise un spectacle gratuit de danse péruvienne (buvette par le FC CBG) à la salle des fêtes

Marie-Hélène JUVENON

- Elle remercie la personne qui a mis le lien pour l'accès au logiciel Inforoutes sur le site internet de la mairie
- Une personne lui a parlé de ses difficultés à s'implanter sur la zone des Bouviers. Le sujet est connu et en cours de résorption. Un courrier écrit de réclamation de cette personne serait le bienvenu pour montrer à Valence Romans Agglo.

Paul DERBIER

- Il serait bien de contacter M. DUBOIS, expert judiciaire pour le Dojo. Le contentieux « toiture » est en cours de résolution mais pas la partie plomberie.

Josiane ANGE

- Actuellement, cela bouge bien ZA des Bouviers, plusieurs contacts sont en cours. Mais il faudra, pour aider à l'installation, réfléchir à modifier le règlement du PLU (qui est trop strict) et prévoir peut-être des exonérations de taxe d'aménagement.

- Dans le village, les commerçants (épicerie, boulangerie) sont contents ; seul Brillance Elec fait face à des difficultés financières.

Frédéric MANEVAL

- Les travaux de la mairie se poursuivent, dans un bon tempo dû notamment à un bon architecte qui suit le dossier.

Jean-Marie LABLANQUI

- Il a participé aux deux derniers conseils d'école et à la réunion de la CLECT.
- La préparation du centenaire de la grande Guerre se poursuit. Brigitte BETON rajoute que plusieurs évènements sont d'ores et déjà prévus : exposition, chorale des écoles, spectacle.
- Une commission scolaire a eu lieu. L'augmentation des prix par Terres de Cuisine va être contestée, faute d'avoir été notifiée à temps comme prévu dans le marché (avant fin mai).

Brigitte BETON

- Le nouveau projet de béguinage a été présenté. La commune a désormais quinze jours pour donner son avis. Celui-ci pourrait être présenté lors du conseil municipal extraordinaire du 19 juillet.
- Fabienne LAPIERRE quitte ses fonctions au secrétariat au 13 juillet, ainsi que Gaëlle BERNARD à l'automne. Pour Mme LAPIERRE, les difficultés viennent notamment de l'accueil du public avec des attitudes parfois difficiles du public. Mais Marie-Hélène JUVENON juge pour sa part que le personnel municipal n'est parfois pas toujours très aimable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.